

XXIVème Sommet franco-espagnol
RELEVE DE CONCLUSIONS
Palais de l'Élysée, 1er décembre 2014

A la suite de la réunion du 24^e sommet franco-espagnol tenu ce jour à Paris, le Président de la République française et le Président du gouvernement espagnol se sont accordés sur les conclusions suivantes :

1/RELANCER LA CROISSANCE ET L'EMPLOI EN EUROPE

Depuis le Sommet franco-espagnol de Madrid en novembre 2013, des avancées importantes ont été réalisées en Europe.

L'Union bancaire, dont nous appelions à l'achèvement rapide, a notablement progressé avec l'entrée en vigueur du mécanisme de supervision unique. Les tests de résistance ont démontré que les secteurs bancaires français et espagnol étaient désormais assainis. Le mécanisme de résolution unique doit maintenant être pleinement mis en œuvre.

Nous saluons le plan d'investissement de la Commission européenne, dont nous soutenons pleinement la réalisation rapide. Il répond à la proposition que la France et l'Espagne avaient formulée l'année dernière.

Cependant, de nombreuses actions doivent encore être menées pour stimuler la croissance, réduire des taux de chômage encore trop élevés, dans un contexte où l'inflation demeure exceptionnellement basse, et atteindre les objectifs fixés à l'Union européenne par ses traités : développer une économie sociale de marché hautement compétitive et protectrice de l'environnement, tendant au plein emploi et au progrès social.

Le nouveau cycle institutionnel européen qui s'ouvre peut porter de nouvelles orientations pour accélérer la sortie de la crise et préparer l'Europe aux enjeux de demain.

Une politique de l'investissement productif pour l'Europe

La France et l'Espagne soutiennent l'adoption d'un agenda industriel ambitieux pour l'Europe, avec l'objectif de renforcer son poids dans la richesse produite. Elles promeuvent une politique européenne globale visant à créer un cadre attractif et compétitif pour les investissements productifs et le financement de l'économie.

Le plan de 300 milliards d'euros présenté le 26 novembre par la Commission européenne peut être le catalyseur d'une politique d'investissement plus ambitieuse de l'Union européenne.

Trois grandes orientations sont prioritaires :

- Le plan d'investissement, qui doit être traduit sans délais dans des projets concrets, à mise en œuvre rapide avec des financements appropriés : six domaines stratégiques devraient être plus particulièrement ciblés : l'union de l'énergie pour permettre la transition énergétique et la sécurité d'approvisionnement; les interconnexions d'énergie, de transports et de télécommunications ; la modernisation numérique ; la recherche et l'innovation ; le développement des entreprises et en particulier des PME ; l'éducation et la formation.

La France et l'Espagne se concerteront pour identifier des projets concrets qui pourront être financés dans ce cadre.

- Un environnement favorable : le plan d'investissement stimulera d'autant mieux le financement privé de projets que les Etats membres et l'Union européenne mettront en place des réglementations assurant simplicité, stabilité de l'environnement économique et financier, attractivité des investissements privés, et permettant de tirer pleinement profit du marché intérieur.

- L'achèvement de l'union bancaire et la création d'une union des marchés de capitaux, afin de réduire la fragmentation du marché financier et permettre aux entreprises en Europe de se financer et d'investir. Au-delà de l'union bancaire, il est important de diversifier les sources de financement autres que le crédit bancaire et de réduire leur coût.

La Commission devrait rapidement présenter des propositions législatives ambitieuses qui :

- définissent un nouveau concept de titrisation de qualité susceptible d'un traitement préférentiel (notamment en matière d'exigences de capital) ;
- améliorent l'accès des PME et ETI aux financements obligataires ;
- aboutissent au développement maîtrisé de sources de financement complémentaires au financement bancaire, dont les placements privés, les plans d'épargne en titres (actions ou dette) émis par des PME ou le financement participatif.

La coordination des politiques économiques et budgétaires

Dans l'environnement économique global, la zone euro doit, pour assurer une croissance maximale tout en préservant son modèle, engager une coordination, une convergence et une solidarité accrues en matière de politique économique.

La poursuite des réformes est indispensable pour lever les blocages qui existent, libérer le potentiel de nos économies et investir là où sont les besoins, tout en assurant la protection et le soutien nécessaires à nos citoyens. La France et l'Espagne ont mis en œuvre des réformes nationales d'ampleur et ont l'intention de poursuivre dans cette voie.

Pour atteindre leur pleine efficacité, nos deux pays sont convaincus que ces réformes doivent être mieux coordonnées au niveau européen.

La consolidation budgétaire doit également être poursuivie et coordonnée entre les Etats membres, afin d'avancer vers une véritable stratégie économique européenne fondée notamment sur des orientations d'ensemble des politiques budgétaires. Le rythme doit en être adapté à la conjoncture, et utiliser toutes les flexibilités inscrites dans les règles, tout en préservant la crédibilité et la soutenabilité des comptes publics.

Nos deux pays saluent l'engagement de la Banque centrale européenne, dans le cadre de son indépendance et de son statut, d'utiliser tous les instruments qu'elle juge nécessaires pour assurer la bonne transmission de la politique monétaire et atteindre l'objectif que lui assigne son mandat d'une inflation inférieure mais proche de 2%.

Avec les nouveaux outils en faveur de l'investissement, ces paramètres constituent les fondements d'une véritable politique économique de la zone euro.

Ils peuvent poser les bases d'un cadre de convergence de nos économies portant sur la compétitivité, l'emploi, la croissance potentielle, l'efficacité et l'inclusivité des systèmes sociaux et l'harmonisation fiscale.

Travail - Emploi des jeunes

Le taux de chômage des jeunes reste à des niveaux trop élevés. Nous invitons la Commission à faciliter et simplifier la mise en œuvre de l'initiative pour l'emploi des jeunes et souhaitons qu'elle soit pérennisée jusqu'en 2020.

Nous avons décidé de renforcer notre coopération en matière de lutte contre le travail illégal et les fraudes au détachement des travailleurs (échange d'informations, organisation de contrôles transfrontaliers

communs, contrôles d'entreprises des deux côtés de la frontière). Cette démarche est essentielle pour préserver la mobilité accrue des travailleurs au sein de l'Union européenne et renforcer l'efficacité des contrôles.

Fiscalité

Un accord complet sur une première étape de taxation des transactions financières devra intervenir avant la fin de l'année. La France et l'Espagne travailleront conjointement à la question de l'affectation des recettes issues de la TTF, dont une part devrait servir au financement du développement et à la lutte contre le réchauffement climatique.

L'Europe doit également prendre rapidement de nouvelles initiatives ambitieuses visant à lutter contre les pratiques fiscales agressives.

Numérique et droits d'auteur

L'Europe doit retrouver un rôle moteur dans le domaine de l'économie numérique. Elle doit prendre les initiatives pour : développer les technologies de traitement des données volumineuses et l'informatique en nuage ; réguler les plateformes, afin de garantir leur interopérabilité, leur transparence et leur caractère non discriminatoire ; protéger les données personnelles des utilisateurs.

Conformément à la déclaration ministérielle adoptée en annexe, la France et l'Espagne invitent la Commission à adopter une stratégie européenne pour la culture à l'ère du numérique, visant notamment à adapter la fiscalité aux enjeux posés par le numérique et rappelant le rôle fondamental du droit d'auteur pour la rémunération des créateurs.

2/ RENFORCER NOTRE COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT D'UNE ECONOMIE SOBRE EN CARBONE

La France et l'Espagne travailleront au succès de la Conférence Paris Climat 2015, qui doit aboutir à un accord universel contraignant, ambitieux et global sur le climat. Nous saluons l'accord du Conseil européen des 23 et 24 octobre sur le cadre énergie-climat 2030, qui permet à l'Europe de jouer tout son rôle. Il doit maintenant être mis en œuvre rapidement, afin de donner aux entreprises la visibilité requise sur les investissements à réaliser.

Cet accord fournit également un cadre pour la transition énergétique en Europe, qui est un enjeu majeur pour la croissance. Elle doit garantir une énergie à des prix abordables, assurer la compétitivité industrielle et réduire notre dépendance aux énergies fossiles, concourant ainsi à renforcer la sécurité énergétique de notre continent.

Dans ce contexte, la France et l'Espagne ont décidé de poursuivre leur engagement en faveur du développement des interconnexions, aussi bien en matière d'énergie que de transports propres (cf. annexe).

Interconnexions énergétiques

Des progrès importants ont d'ores et déjà été réalisés. Nos deux pays ont décidé de prendre des mesures urgentes en vue d'atteindre l'objectif de 10% d'interconnexions électriques avant 2020. La France et l'Espagne solliciteront les financements européens nécessaires, y compris par le plan d'investissement proposé par la Commission européenne, à l'étude et à la réalisation de ces projets.

La France et l'Espagne ont également décidé de développer une stratégie commune de développement des énergies renouvelables, des capacités et des interconnexions. La France et l'Espagne organiseront un séminaire conjoint de haut niveau au premier semestre 2015, rassemblant les deux États, les régulateurs, les réseaux de transports ainsi que les principales entreprises concernées.

Interconnexions en matière de transports

La France et l'Espagne poursuivront le développement des interconnexions en matière de transports terrestres et maritimes, en alternative notamment au transport routier. Nous avancerons sur les projets figurant en annexe au relevé de conclusions, pour la réalisation desquels les financements européens nécessaires seront sollicités.

3/ DEVELOPPER NOTRE COOPERATION EN MATIERE DE SECURITE INTERIEURE ET DE JUSTICE DANS DE NOUVEAUX DOMAINES

La coopération contre le terrorisme en général et contre ETA en particulier est un modèle qui doit nous inspirer dans d'autres domaines. Nous avons décidé de renforcer nos coopérations dans trois domaines prioritaires, pour lesquels une déclaration a été adoptée : la lutte contre le terrorisme djihadiste ; la lutte contre les trafics (êtres humains, stupéfiants) ; la lutte contre l'immigration irrégulière.

La France et l'Espagne poursuivront leur coopération dans le prolongement des travaux engagés en 2001 avec la création du Groupe de travail bilatéral pour la lutte contre le terrorisme et poursuivis en 2008 avec la création du Groupe de Liaison Anti-Drogue (GLAD). Le bilan du système établi à partir de 2011 pour l'exécution des demandes d'entraide pénale concernant les trafics de stupéfiants étant positif, il a été décidé de l'étendre aux juridictions de droit commun. Nos deux pays renforceront également leur coopération en matière d'identification, saisies et confiscations des patrimoines des criminels.

Une déclaration ministérielle est adoptée sur ces sujets.

4/ PROMOUVOIR LES PARTENARIATS DANS LES DOMAINES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

En matière de formation et d'enseignement professionnels, la France et l'Espagne mettront en œuvre le plan d'action décidé à Madrid le 19

septembre 2014. Elles organiseront au premier semestre 2015 un séminaire d'identification des obstacles et des leviers à la mobilité.

Dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche, la France et l'Espagne souhaitent intensifier leur partenariat. Les discussions sur la mise à jour de « l'accord de reconnaissance des diplômes et des grades de l'enseignement supérieur » du 16 novembre 2006 seront relancées. Des initiatives communes seront proposées en vue de la prochaine conférence ministérielle franco-espagnole consacrée à l'enseignement supérieur et la recherche, qui se tiendra les 23 et 24 mars 2015 à Madrid.

Les deux pays entendent également coopérer dans le cadre du secrétariat du groupe de Bologne, qui sera assuré par la France.

Enfin, en matière de recherche, la France et l'Espagne organiseront des séminaires thématiques conjoints sur les priorités du programme européen Horizon 2020, afin de faire connaître les opportunités de financement et stimuler les coopérations entre laboratoires de recherche des deux pays. Elles organiseront également une journée d'échange sur leurs instruments respectifs de politiques publiques consacrés au soutien à l'investissement privé dans la R&D et à la valorisation de la recherche.

La France et l'Espagne partagent la même ambition en matière de politique spatiale et examineront des pistes de coopération bilatérale.

5/ DEVELOPPER LES PARTENARIATS CULTURELS

Nos deux pays se félicitent aussi du développement des projets de coopération culturelle, qui contribuent à renforcer la mobilité des créateurs, les échanges des agents culturels, la participation à des festivals culturels, les programmes de résidences d'artistes ainsi que les initiatives de coproduction audiovisuelle ou des expositions des musées.

6/ COOPERATION SANITAIRE TRANSFRONTALIERE

Le premier hôpital sous forme de groupement européen de coopération transfrontalière d'Europe est ouvert à Puigcerda depuis septembre 2014. Il permettra d'offrir des soins de haute qualité aux populations environnantes. Les autorités sanitaires des deux pays s'engagent à tout mettre en œuvre pour garantir, par un dialogue renforcé et des instruments juridiques appropriés, le bon fonctionnement de cet hôpital.

7/ EBOLA

L'épidémie de virus Ebola qui affecte principalement trois pays d'Afrique occidentale est une urgence de santé publique d'importance internationale selon les termes de l'OMS. Dans ce contexte, l'Espagne et la France apportent leur appui à toute initiative internationale destinée à augmenter la présence de personnels de santé spécialisés sur le terrain, ainsi que les moyens et instruments financiers, matériels et techniques destinés à contrôler et à répondre, concrètement, à cette épidémie dans la zone affectée et à renforcer, en général, la sécurité sanitaire mondiale.

Les deux pays accordent une grande importance à l'application du règlement sanitaire international de l'OMS ainsi qu'au renforcement des systèmes sanitaires des pays affectés par Ebola.

8/ COOPERATION SUR LES GRANDS DOSSIERS INTERNATIONAUX ET EN MATIERE DE DEFENSE

Coopération sur les grandes questions internationales

La France et l'Espagne coopéreront étroitement, pour la gestion des crises internationales, notamment dans le cadre du Conseil de Sécurité des Nations Unies qui sera rejoint par l'Espagne, en tant que membre non-permanent, pour le biennium 2015-2016. Dans cette perspective, nos deux pays :

- soulignent la priorité qu'ils accordent au développement de leurs relations avec tous les pays riverains de la Méditerranée, que ce soit dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée ou du dialogue 5+5 ; dans ce contexte, l'équilibre financier deux tiers/un tiers entre les voisinages Sud et Est de la Politique européenne de voisinage doit être absolument préservé ;
- soutiennent une solution exclusivement politique pour la crise libyenne, et soulignent la nécessité de s'appuyer sur les trois dimensions de l'action de l'Union européenne aux frontières libyennes : l'opération conjointe « Triton », les programmes menés avec la Tunisie en matière de réforme du secteur de la sécurité, et le plan d'action pour la gestion intégrée des frontières dans la bande sahélo-saharienne ;
- encouragent l'Union européenne et la Haute représentante à travailler à une approche globale européenne s'agissant de la lutte contre Daech. La stratégie européenne pour lutter contre le terrorisme et les combattants étrangers en Syrie et en Irak doit permettre d'orienter efficacement l'action commune de l'UE face à cette menace ;
- considèrent qu'il est urgent que le processus de paix au Proche-Orient reprenne sur la base des paramètres agréés et afin de parvenir à la solution des deux Etats. Elles encouragent l'Union européenne à jouer un rôle politique ainsi que d'accompagnement sur le terrain, y compris à travers la réactivation et l'extension de ses missions EUBAM et EUPOL COPPS ;
- rappellent que l'application des « accords de Minsk » demeure le moyen de parvenir à une solution politique à la crise en Ukraine, qui soit respectueuse de son unité, de sa souveraineté, de son indépendance et de son intégrité territoriale. La priorité doit être de ramener Ukrainiens, Russes et séparatistes autour de la table des négociations, pour mettre fin à l'escalade. Il convient également de maintenir la conditionnalité de notre assistance en

termes de réformes et de transparence, et de maintenir une approche de dialogue et de fermeté en matière de sanctions.

Coopération en matière de défense

La France et l'Espagne sont des alliés fiables et constants, impliqués dans la défense du flanc Sud de l'Europe, tout particulièrement sur le continent africain. Outre son soutien permanent à l'opération française Serval et désormais à l'opération Barkhane, l'Espagne est le plus important contributeur à l'opération EUTM Mali.

La France et l'Espagne ont décidé de :

- renforcer leur coopération dans le Golfe de Guinée et travailler à trois, avec le Portugal, à un meilleur partage de l'information d'intérêt maritime dans cet espace. Cela pourrait constituer une première mise en œuvre concrète de la Stratégie de sûreté maritime de l'Union européenne (SSMUE) et de son plan d'action, actuellement en cours de finalisation sous l'égide de la présidence italienne ;

Défense européenne :

- poursuivre leur coopération exemplaire en matière de politique de sécurité et de défense commune, illustrée par l'engagement de l'Espagne au sein de l'opération européenne EUTM Mali, dont elle a pris le commandement le 24 octobre dernier, à la suite de la France ;
- nos deux pays se réjouissent des résultats déjà obtenus en RCA. Ils souhaitent continuer à travailler conjointement pour assurer jusqu'à la fin de la Mission EUFOR RCA, l'appui à la MINUSCA pour la remise à niveau des forces armées centrafricaines ;
- réaffirmer leur soutien à l'action de l'Agence européenne de défense en matière de développement capacitaire et de synergies

civilo-militaires dans la perspective du Conseil européen de juin 2015 ;

5+5 Défense :

- poursuivre les priorités définies par l'Espagne en 2014 dans le cadre de sa Présidence du 5+5 Défense : promotion de l'Initiative auprès de la société civile, formation et entraînement des forces armées aux interventions dans des situations de catastrophes, renforcement des synergies avec les autres fora 5+5, en particulier dans le domaine de la sécurité maritime ;

Cyberdéfense :

- développer les coopérations et augmenter les échanges d'informations pour lutter plus efficacement contre les cybermenaces.